

# FORMATION PROFESSIONNELLE DE YOGA



Proposée par Julien Deloche

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1/3

Raison sociale de l'organisme de formation : JULIEN DELOCHE  
Numéro de déclaration d'activité: 84260289326  
Auprès de la préfecture de la région de : Valence en Rhône-Alpes Auvergne  
N° SIRET : 39507284600045



### CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

#### Entre les soussignés :

- L'organisme de formation : JULIEN DELOCHE 3 CITE CHABERT 26000 VALENCE
- représenté par : JULIEN DELOCHE

ET

- Le cocontractant :

**Profession** : .....

Ci-après désigné « le stagiaire » (Nom et prénom)

.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

#### Article 1<sup>er</sup> – Objet

L'organisme : JULIEN DELOCHE s'engage à organiser l'action de formation suivante : « COMPRENDRE ET ENSEIGNER LE YOGA »

#### Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectifs : ACQUERIR LES CONNAISSANCES NECESSAIRES POUR PRATIQUER ET ENSEIGNER LE YOGA

Sa durée est fixée à : 500 heures réparties de la façon suivante // 192 HEURES en 24 journées de formation + 208 heures de pratique au centre (ou en visio de chez soi) + 120 heures de travail personnel théorique

Le programme de l'action de formation est : se reporter à l'annexe du contrat intitulé Programme de la formation

A l'issue de la formation, un **Certificat de Qualification Professionnelle** sera remis au stagiaire et dont le contenu définira ses acquis en fonction de ses résultats obtenus aux évaluations continues et en fonction du contenu des mémoires de fin de première et seconde année.

#### Article 3 – Conditions et niveau de connaissances préalables requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée *et d'obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare*, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, les connaissances suivantes :

Savoir lire, écrire, parler français et être apte physiquement à pratiquer le yoga

# FORMATION PROFESSIONNELLE DE YOGA



Proposée par Julien Deloche

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

2/3

### Article 4 - Organisation de l'action de formation

L'action de formation se déroulera du ...../...../.....2023 au ...../...../.....2024

Au centre Yoga et Santé 2 Place Lally Tollendal 26100 Romans sur Isère

En cas de restrictions sanitaires d'autorité publique, les journées et les cours se dérouleront en visio

Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum



#### La formation est dispensée dans les conditions suivantes :

- Moyens pédagogiques et techniques : les journées de formation comprennent une partie théorique et des ateliers pratiques dispensée répartis dont les proportions diffèrent d'une journée à l'autre en fonction du programme. Pour chaque journée de formation, les stagiaires se verront remettre un cahier d'étude d'une quarantaine de pages minimum contenant le programme de travail du jour et tous les documents d'études s'y rattachant pour progresser et atteindre les objectifs. Des supports audio et vidéo seront mis à disposition des stagiaires au fur et à mesure de l'avancement de la formation. Les stagiaires peuvent participer gratuitement et pendant toute la durée de la formation, à 3 séances collectives de yoga hebdomadaires qu'ils pourront choisir parmi les créneaux proposés dans le planning du centre YOGA ET SANTÉ 2 Place Lally Tollendal à Romans sur Isère.
- Modalités de contrôle des connaissances: évaluation des stagiaires par des contrôles, oraux, écrits ou pratiques, continues.

#### 1/ en fin de première année :

- rendre un travail écrit, le mémoire 1, d'une quinzaine de pages sur un thème choisi avec l'accord de l'organisme de formation Julien DELOCHE
- Concevoir, par écrit et présenter un atelier de cours pratique de niveau débutant

#### 2/ en fin de deuxième année :

- rendre un mémoire de fin de cursus, entre 80 et 150 pages, sur un thème choisi et en rapport avec la transformation du stagiaire par rapport à sa formation et toujours en accord avec l'organisme de formation Julien DELOCHE
- Concevoir, par écrit et présenter un atelier de cours pratique de niveau intermédiaire

#### Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation:

Julien Deloche est fondateur de 3 centres de yoga « Pacific Yoga Vanuatu » au Vanuatu, « BE center » à Valence et « Yoga et Santé » à Romans sur Isère où il exerce actuellement.

Il est professeur de yoga depuis 2002 certifié par la fédération francophone de yoga et YAI India et formateur professionnel de professeur de yoga depuis 2019 certifié par Yoga International India, et qualifié par CNEFOP et Qualiopi.

Il est également président de l'association « Connaissance du Yoga » à Génissieux.

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015

### Article 5 - Délai de rétractation

À compter de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.**

# FORMATION PROFESSIONNELLE DE YOGA



Proposée par Julien Deloche

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

3/3

### Article 6 - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation en 2 ans est fixé à 4000 euros

Les modalités de paiement de ce prix par le stagiaire sont les suivantes :

- Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement de 500 euros. **Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix de l'action de formation.**

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, peut se faire en 1 fois ou peut être échelonné jusqu'à 24 mois selon le calendrier suivant (Tous les chèques doivent être remis à l'organisme de formation lors de la première réunion officielle de planification)

Paiement par virement(s) bancaire(s) autorisé uniquement si vous nous confiez une caution par chèque(s)



.....  
.....  
.....

### Article 7 - Interruption du stage

Vous vous engagez fermement et définitivement pour suivre une formation de 2 ans et aucun remboursement ne sera effectué si le stagiaire arrête la formation même en cas d'absence, d'abandon, de maladie, de déménagement ou autres raisons justifiées. Si vous payez la formation en plusieurs fois, les paiements continueront d'être encaissés selon l'échéancier prévu dans l'article 6. Toute interruption temporaire ou définitive de la formation doit être signalé à l'organisme de formation Julien Deloche par un courrier postal envoyé sous forme recommandée avec Accusé de réception à l'adresse suivante : OF Julien Deloche 3 Cité Chabert 26000 Valence.

Si un cas de force majeure venait contraindre l'OF Julien Deloche à arrêter définitivement la formation, un remboursement serait effectué au bénéfice du stagiaire au prorata des journées restantes à effectuer.

Si un cas de force majeure venait contraindre l'OF Julien Deloche à suspendre temporairement la formation, un report, d'une durée d'un an au maximum, des journées de formation ainsi que des cours, serait alors imposé au stagiaire. Pour ne pas perturber la progression du stagiaire, les supports audio et vidéo continueraient à être accessibles pendant la durée du report. L'information, le motif et la durée du report seront communiqués au stagiaire par un courrier recommandé avec AR.

## Article 8 – Report de la formation autorisé par l'OF Julien Deloche

En cas d'évènements graves qui viendraient perturber le bon déroulement de la formation du stagiaire, l'Organisme de formation Julien Deloche s'engage, à étudier la possibilité d'un report de 24 mois au maximum des journées restantes à effectuer par le stagiaire. La demande de report doit être faite, le plus tôt possible, par la stagiaire en envoyant un courrier recommandé avec AR, à l'organisme de formation Julien Deloche..  
Tout report reste suspendu au bon vouloir de l'OF Julien Deloche.

## Article 10 – Règlement des litiges

Si une contestation ou un différent n'ont pu être réglé à l'amiable, le tribunal d'instance de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour le stagiaire

(Signature, nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme

(signature, nom et qualité du représentant de l'organisme)



Julien Deloche, Directeur de l'OF